

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Numéros 1883-342 et 1883-343

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements, concernant les immeubles suivants :

1. Demande de dérogation mineure numéro 1883-342 pour le bâtiment situé aux 7690-92, rue de Gênes à Saint-Léonard, lot numéro 1 121 924 du cadastre du Québec, dans la zone H04-23.

Cette dérogation vise à ce que :

- La marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 5,83 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

2. Demande de dérogation mineure numéro 1883-343 pour le bâtiment situé au 9270, rue de Villieu à Saint-Léonard, lot numéro 1 001 153 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14.

Cette dérogation vise à ce que :

- L'interdiction de toit plat indiquée à l'article 9.14.3 du règlement de zonage numéro 1886, ne s'applique pas à tout agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment existant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 7 novembre 2011, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 11^e jour du mois d'octobre 2011.

**Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement**